



Charte marocaine en faveur de la Logistique Verte



MARRAKECH COP22|CMP12



Le développement durable au cœur
de la dynamique logistique du Maroc

- Novembre 2016 -

SOMMAIRE



Préambule

Objectifs

Principes directeurs

Engagements volontaires



Développement et exploitation d'infrastructures et installations logistiques efficaces en matière environnementale



Utilisation de matériel et équipements propres



Adoption de pratiques propres pour la gestion des chaînes logistiques



Formation, recherche et développement



Normalisation et labellisation



Mobilisation des moyens et développement d'instances de portage

Modalités de gouvernance, promotion et pérennisation de la charte

ANNEXE :

Liste des premiers adhérents à la charte marocaine en faveur de la Logistique Verte

PREAMBULE



Le terme logistique désigne un ensemble d'activités, de techniques et de moyens visant à obtenir une gestion optimale des flux de produits et des biens. Une bonne logistique tend à organiser, rationaliser, hiérarchiser, réguler et coordonner l'ensemble de ces flux à partir des sources de matières premières jusqu'au consommateur final en passant par des systèmes de production ou de commercialisation.

Jusqu'à récemment, le paradigme dominant pour ceux qui gèrent la logistique a été principalement basé sur une logique de réduction de coûts directs. Les coûts environnementaux et sociaux plus larges, traditionnellement exclues du bilan, ont été ignorés pendant des décennies.

Au cours des dernières années, la quantification de l'impact de la logistique sur le changement climatique a suscité un réel intérêt. Plusieurs recherches scientifiques et études se sont attelées à la question. Le Forum économique mondial a estimé selon une étude datant de 2009 que l'activité logistique représente environ 5,5 % des émissions des gaz à effet de serre. Selon la même étude, les installations logistiques sont responsables de 9 à 10 % des émissions des GES, tandis que le reste provient du transport de fret. Le transport routier de marchandises est responsable de deux tiers de ces émissions de GES. D'autres études et recherches indiquent des parts plus importantes des opérations logistiques dans les émissions des GES.

A la lumière de ces constats, et dans un contexte caractérisé au cours des dix à quinze dernières années par l'accroissement de l'intérêt des peuples et des gouvernements pour les questions environnementales, en particulier les changements climatiques, les entreprises et acteurs économiques s'investissent de plus en plus dans des pratiques visant à réduire l'impact environnemental de leurs opérations logistiques. Ces pratiques désignées souvent par le terme générique «Green Logistics» sont considérées par des compagnies comme argument de vente à des clients de plus en plus regardants à l'empreinte carbone des produits et services qu'ils consomment.

Au niveau du Maroc, un nombre important d'actions et de pratiques « Green » est entrepris par les acteurs de la logistique notamment dans le cadre des chantiers de la stratégie nationale logistique lancée en 2010 qui se fixe des objectifs ambitieux en termes de réduction des émissions de polluants générées par le secteur.

PREAMBULE



Aujourd'hui et plus qu'auparavant, la communauté logistique marocaine est appelée à se mobiliser davantage autour de ce sujet dans le cadre d'une approche volontariste, inclusive et cohérente en vue de positionner le secteur de la logistique d'une manière efficace dans les efforts du Maroc en matière de développement durable en saisissant l'opportunité de l'organisation dans notre pays de la COP22.

Dans ce cadre, l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique a initié, en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, la constitution d'un pool issu de la communauté logistique marocaine dont les travaux ont permis, entre autres actions, l'établissement de la présente charte affirmant ainsi sa volonté d'agir de façon collective en faveur d'une logistique plus respectueuse de l'environnement au Maroc.

Ce pool était composé, en plus d'experts du secteur, de plusieurs entités couvrant une grande partie des activités et des maillons de la chaîne logistique dont notamment :

- 🌱 l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) ;
- 🌱 la Fédération du Transport à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
- 🌱 la Commission Logistique à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
- 🌱 la Fédération Nationale de l'Agroalimentaire (FENAGRI) ;
- 🌱 l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) ;
- 🌱 l'Association des Freight Forwarders du Maroc (AFFM) ;
- 🌱 l'Association professionnelle des agents maritimes, consignataires de navires et courtiers d'affrètement du Maroc (APRAM) ;
- 🌱 l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) ;
- 🌱 l'Agence Spéciale Tanger Med (TMSA) ;
- 🌱 l'Agence Nationale des Ports (ANP).

Ces entités constituent, avec un certain nombre d'organismes volontaires de la communauté logistique, le premier noyau d'adhérents à la présente charte.

La liste des adhérents constituant ce noyau est présentée dans une annexe à la présente charte.

PREAMBULE



L'adhésion ultérieure à la présente charte est ouverte à toute entité et organisation privée ou publique entreprenant ou gérant des activités et opérations logistiques liées aux flux de marchandises.

Cette charte se veut être un outil d'information sur les principes et les bonnes pratiques de la logistique verte et une invitation permanente à ces différentes entités d'adopter ces bonnes pratiques.

Elle vise également à contribuer au développement d'une référence « morale/éthique » pour les entreprises et est conçue pour évoluer dans le cadre d'une démarche de concertation dynamique et collective pour intégrer toutes les évolutions innovantes de la logistique verte.

Cette charte met en exergue plusieurs leviers qui concernent notamment le développement d'infrastructures logistiques durables, l'utilisation de matériel, équipements et méthodes de gestion des chaînes logistiques dociles à l'environnement, la formation, la recherche et développement, l'adoption de normes et labels verts,...

Il est également prescrit dans la présente charte les modalités d'adhésion des entités désireuses de contribuer au développement d'une logistique citoyenne et respectueuse de l'environnement en s'appropriant les principes et les bonnes pratiques qui y sont recommandés.

OBJECTIFS



La présente charte a pour objectifs de :



1

Améliorer la prise de conscience de l'importance de la contribution du secteur de la logistique aux actions globales de lutte contre les changements climatiques ;



2

Assurer une mobilisation maximale de la communauté logistique marocaine (institutionnels, chargeurs, opérateurs logistiques, ...) autour d'une approche volontariste, inclusive et cohérente en matière de développement durable ;



3

Promouvoir les efforts entrepris au niveau national en termes de bonnes pratiques « Green Logistics » ;



4

Initier une nouvelle dynamique de la communauté en la matière privilégiant la mise en place d'actions collaboratives ;



5

Constituer un cadre d'échange des expériences en matière de logistique verte, et un dispositif de veille et de benchmark par rapport aux pratiques et tendances environnementales en logistique à l'international notamment dans les pays développés dans ce domaine.



6

Anticiper le positionnement du secteur logistique au Maroc par rapport aux opportunités de coopération et de financement prévisibles dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris en vertu de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

PRINCIPES DIRECTEURS



Les adhérents à cette charte s'engagent à privilégier dans leurs actions opérationnelles les principes directeurs suivants :

Le secteur de la logistique s'est fortement développé ces dernières années et devient une activité majeure de l'organisation économique actuelle. Ce développement rapide de la logistique intervient dans une période où les préoccupations environnementales sont de plus en plus

marquées et les impacts de l'activité humaine de plus en plus inquiétants.

Principe 1 :
Adopter une démarche progressive et continue pour le développement d'une logistique verte favorable au dynamisme économique

Devant ces constats, il est important que les acteurs de la Supply Chain s'inscrivent dans une démarche progressive et continue de développement durable notamment en conciliant leurs méthodes et opérations avec les pratiques de la logistique verte.

Le secteur de la logistique est un domaine évolutif dans lequel les perspectives sont nombreuses, il constitue un lieu de rencontre des différents acteurs institutionnels et professionnels. De ce fait, s'inscrire dans une démarche collaborative est un impératif qui permet de fédérer un maximum de parties prenantes autour des bonnes pratiques de la logistique verte.

Principe 2 :
Créer une synergie entre les acteurs de la communauté logistique au sujet de la logistique verte



Les adhérents à la présente charte s'engagent à porter et à soutenir les projets et les initiatives et à adopter les bonnes pratiques contribuant au développement de la logistique verte et ce dans plusieurs domaines et à différents niveaux :

Développement et exploitation d'infrastructures et installations logistiques efficaces en matière environnementale

La mise en place d'une logistique verte passe en partie par la réalisation et l'exploitation d'infrastructures et installations logistiques respectueuses de l'environnement. Il est notamment recommandé dans ce cadre :

- 🌱 Le développement des installations à basse consommation d'énergie pour l'entreposage, incluant souvent toitures en panneaux solaires, éoliennes, systèmes d'éclairage restrictifs, récupération d'eaux pluviales ;
- 🌱 Le développement des corridors ferroviaires sur les grandes distances de et vers les ports.
- 🌱 La mise en place, pour les grands volumes, de plateformes et hubs logistiques : Les entreprises organisant la distribution de leurs produits à grande échelle, sont appelées à mettre en place des plates-formes de distribution stratégiquement positionnées à proximité des infrastructures de transport internationales ;
- 🌱 L'utilisation du transport ferroviaire comme moyen écologique de massification des flux de et vers ces hubs logistiques ;
- 🌱 Le développement des hinterlands portuaires utilisant le ferroviaire comme transport primaire ;
- 🌱 L'utilisation, si possible, de centres de transporteurs urbains pour mieux gérer les flux de véhicules de transport de marchandises en ville ;
- 🌱 Le respect de la réglementation en matière de sécurité et d'hygiène des espaces logistiques ;
- 🌱 L'encouragement d'une gestion novatrice des infrastructures qui atténue l'impact de la circulation des marchandises sur l'environnement notamment en matière de tarification des infrastructures de transport routier de marchandises;
- 🌱 La mise en place et l'utilisation efficace des installations permettant d'éviter les trajets supplémentaires des véhicules de transport telles que les stations de pesée obligatoire des conteneurs à l'export ou les ponts bascules sur les grands axes routiers en plus des installations de pesée au niveau de certains ports.



Utilisation de matériel et équipements propres

Si les véhicules polluent de moins en moins avec la mise en place des normes Euro, ils sont de plus en plus nombreux sur les routes. Outre la solution de réduire leur nombre avec de meilleurs taux de remplissage ou des circuits raccourcis, d'autres pistes peuvent être explorées pour les transports en ville, notamment les véhicules hybrides et électriques.

Dans ce domaine, les acteurs de la communauté logistique sont appelés à promouvoir auprès des autorités compétentes des mesures, notamment d'ordre fiscale, encourageant le recours aux véhicules les moins polluants.

Adoption de pratiques propres pour la gestion des chaînes logistiques

Mutualisation et gestion collaborative :

La mutualisation et la gestion collaborative des moyens sont parmi les pratiques logistiques qui répondent au mieux aux enjeux de la « Green Logistics ». Elles permettent aux entreprises de faire ressortir des gains économiques, organisationnels et environnementaux dont elles ne pourraient bénéficier individuellement. Leur mise en place est souvent favorisée par :

- 🌱 L'externalisation où les prestataires des services logistiques sont le maillon facilitateur de la solution ;
- 🌱 L'agrégation et la massification des flux logistiques, à travers la création des structures agrégatives, permettant le groupage de marchandises entre les acteurs et la mutualisation des ressources pour l'organisation d'opérations logistiques.

Multi-modalité :

L'approche multimodale désigne la volonté de développer des chaînes de transport alternatives à la route dont l'impact environnemental est considéré comme négatif.



ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Il est à ce titre préconisé :

-  Le développement du transport multimodal, privilégiant le ferroviaire, permettant ainsi de réduire les émissions des gaz à effet de serre et la congestion des axes routiers ;
-  Le développement des procédures permettant le “shift –modal” de la route vers le rail ;
-  Lorsque les conditions le permettent, le recours au transport maritime courte distance et le cabotage pour le transport de flux massifiés de marchandises.

Optimisation de la logistique inverse :

La logistique inverse a pris, au cours des dernières années, un caractère stratégique et occupe une place importante dans les dispositifs et pratiques de la logistique verte. Elle concerne notamment la gestion des retours de produits ou biens en particulier les substances dangereuses.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être accordée à la prise en compte et au traitement des flux de la logistique inverse dans la mesure où une gestion efficace des retours de produits ou biens peut contribuer à des gains importants en termes d'atténuation des externalités négatives des activités logistiques notamment sur le plan environnementale et favoriser les processus de recyclage des marchandises et matériaux utilisés dans les activités logistiques.

Limitation des emballages et augmentation du taux de recyclage des produits :

Face au développement de la collecte des emballages, l'objectif est d'augmenter le taux de régénération et de recyclage des produits en fin de vie afin, notamment, de réduire les taux d'enfouissement ou d'incinération. Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'aller dans le sens d'une démarche de logistique verte et de participer à une démarche écologique et civique.



Promotion de la dématérialisation des documents liés aux opérations logistiques

La réduction des flux papier permet non seulement de rationaliser les ressources naturelles telles que le bois mais apporte d'importants gains dans la chaîne de valeur relatifs à leur gestion au sein des organisations : transport, impression, archivage, distribution, copies,...

Dans ce cadre, l'utilisation de NTIC, de systèmes SI et EDI est fortement recommandés pour limiter, dans la mesure du possible, la quantité de documents papier dans la gestion des procédures et opérations logistiques.

Il est à ce titre préconisé, pour les procédures import-export de marchandises, une utilisation plus élargie au niveau de l'ensemble de la communauté logistique du guichet unique national des procédures du commerce extérieur PORTNET.

Organisation optimale des circuits de distribution en ville :

Il est important d'accorder une attention particulière aux opérations logistiques en ville. Dans ce cadre, les acteurs de la logistique urbaine sont appelés à être regardant par rapport à plusieurs aspects notamment :

-  Le dimensionnement et la taille de leurs flottes de distribution en ville ;
-  L'utilisation de matériel de manutention approprié ;
-  La planification des livraisons en coordination avec les points de vente ;
-  L'utilisation de véhicules à basse émission de GES ;
-  La création et l'utilisation d'espaces de logistiques urbains efficaces et idéalement positionnés dans les villes ;
-  Le respect des réglementations locales spatiales et temporelles organisant la circulation des marchandises ;
-  L'utilisation des aires de livraisons pour la desserte des points de vente et de ruptures de charge.

Instauration de dispositifs de mesure de l'empreinte carbone :

La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) par les véhicules de marchandises et par les infrastructures logistiques représente un enjeu majeur de la logistique verte.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES



Il est opportun pour les acteurs de la communauté logistique de systématiser, dans la mesure du possible, l'instauration de dispositifs et outils pérennes permettant d'évaluer et suivre l'évolution de l'empreinte carbone des opérations logistiques réalisées. L'objectif est de disposer d'une visibilité claire permettant de prévoir des solutions écologiques pertinentes.

Formation, recherche et développement

Implémentation de plans de formation « Green Logistics » :

Pour améliorer l'image et la performance des activités de logistique, il est nécessaire d'obtenir un comportement adapté des professionnels du secteur, qu'il s'agisse de conduite du véhicule, de stationnement ou de mode de chargement et de déchargement des marchandises.

Pour cela, il est nécessaire de définir et d'exécuter des plans de formation adaptés, notamment en éco-conduite, étant donné que le transport est la composante la plus polluante de la chaîne logistique.

Soutien de pôles de recherche appliquée spécifique à la logistique verte :

Le soutien de pôles de recherche se traduit par le financement d'équipements spécifiques et l'encouragement de projets permettant de fédérer des équipes de recherche sur des thématiques prioritaires spécifiques à la logistique verte. L'objectif étant de répondre aux défis environnementaux de la logistique soulevés par les acteurs de la communauté logistique.

Normalisation et labellisation

Adoption de référentiels et de normes environnementaux pour une logistique plus « verte » :

L'adoption de référentiels et de normes est préconisée comme levier pertinent pour l'instauration d'une logistique plus verte au sein de la communauté logistique.



Adhésion à un label vert pour encourager les pratiques de la « Green Logistics » :

Il est souhaitable, pour la communauté logistique, de promouvoir et soutenir le développement d'un label « logistique verte ». L'intérêt de ce label est de définir une référence reconnue par les acteurs économiques et qui permet de distinguer les organisations engagées dans des mesures d'atténuation des impacts des activités logistiques sur l'environnement.

Sensibilisation et promotion des bonnes pratiques

Soutien à la création d'un prix « Green Logistics » au niveau national :

Des initiatives de reconnaissance, à travers des prix spécifiques récompensant les projets innovateurs dans le domaine de la logistique verte, permettent aux entreprises de se voir mesurer et valoriser les efforts entrepris en matière de « Green Logistics » visant à minimiser l'impact écologique de leurs activités logistiques.

Organisation d'événements pour promouvoir les meilleures pratiques de la logistique verte :

La communauté logistique est invitée à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques environnementales constitutives de la logistique verte notamment à travers l'organisation ou la participation à des événements dont l'objectif est de vulgariser et de communiquer autour de ces bonnes pratiques .

Etablissement et promotion de guides spécifiques aux bonnes pratiques de la logistique verte :

Il est recommandé, dans ce cadre, que les acteurs de la communauté logistique entretiennent des canaux de communication avec les citoyens et la société civile notamment avec les fondations RSE en vue d'instaurer une démarche de concertation constructive autour des efforts d'atténuation de l'impact des activités logistiques sur l'environnement.



En outre, la communauté logistique est appelée à développer des outils et des kits de guides permettant de proposer des démarches et des méthodes pour faciliter l'adoption et la mise en pratique de solutions logistiques durables. Ces guides pourront concerner tous les maillons de la chaîne logistique.

Mobilisation de moyens et développement d'instances de portage

Recherche de moyens financiers :

Les adhérents s'engagent à promouvoir des initiatives répondant aux objectifs de la charte auprès de bailleurs de fonds en faisant prendre conscience que la mise en œuvre de mesures respectueuses de l'environnement a un fort potentiel de retour sur investissement économique et social.

Appui aux initiatives « Green Logistics » des clusters logistiques :

Au cours de ces dernières décennies, les clusters ont suscité un intérêt qui s'est de plus en plus accentué au Maroc notamment dans le secteur de la logistique afin de répondre aux enjeux de mise en place d'une logistique performante, intégrée et durable.

A ce titre, les acteurs de la communauté logistique sont appelés à créer et promouvoir ce type de structure dans le secteur de la logistique. L'objectif étant de stimuler les projets collaboratifs innovants en matière de la logistique verte afin de faire émerger des idées novatrices, aider au montage des projets, les suivre et les soutenir et contribuer à valoriser les résultats.

En effet, les clusters pourraient constituer une plateforme d'échange des expériences en matière de la logistique verte, renforcer le dispositif de veille liée à l'environnement et à la logistique mais également établir des analyses comparatives et benchmarks avec ce qui se pratique dans les pays développés dans ce domaine.

MODALITES DE GOUVERNANCE, PROMOTION ET PERENNISATION



L'AMDL assure le rôle de coordinateur des actions entreprises dans le cadre de la charte de concert avec l'ensemble des adhérents. Un comité directeur chargé du suivi et du portage dans la durée de la mise œuvre de la présente charte sera mis en place.

Le comité directeur comprend les adhérents initiateurs de la charte ainsi que toute entité jugée utile de contribuer à ces travaux.

Le comité directeur se réunit régulièrement et au minimum une fois par an. Ce comité pourrait également se réunir en cas de demande d'un ou plusieurs adhérents notamment pour :

- 🌱 présenter une initiative ou action s'inscrivant dans l'esprit de la présente charte,
- 🌱 proposer un amendement ou une révision jugée pertinente de la présente charte,
- 🌱 débattre d'une question en lien avec les domaines d'actions stipulés dans la présente charte.

A ce titre, les adhérents s'engagent à :

- 🌱 Appuyer les efforts de l'Agence dans le cadre de son rôle de coordinateur ;
- 🌱 Promouvoir la charte à grande échelle ;
- 🌱 Informer l'AMDL des actions entreprises en lien avec la mise en œuvre de la charte en vue de permettre l'établissement d'une évaluation régulière et une valorisation adéquate des efforts fournis par l'ensemble.

Par rapport à ce dernier point, L'AMDL assurera le suivi, la communication et la diffusion des actions entreprises dans le cadre de la présente charte.

Un registre sera établi et tenu par l'AMDL pour l'inscription des adhérents.

En outre, et afin de lui assurer un caractère évolutif, la révision de la présente charte peut être envisagée en tenant compte des évaluations de sa mise en œuvre et pour intégrer de nouvelles dispositions jugées pertinentes par les adhérents.

Une instance dédiée (fondation, cluster spécifique ou autre forme adaptée) qui engloberait tous les adhérents pourrait également être mise en place à moyen terme en vue d'une meilleure pérennisation du portage de la présente charte.

ANNEXE :

Liste des premiers adhérents à la charte marocaine en faveur de la Logistique Verte



Fédérations et Associations professionnelles

- Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)
- Fédération du Transport de la CGEM (FT)
- Fédération Nationale de l'Agroalimentaire (FENAGRI)
- Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP)
- Fédération des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche (FENIP)
- Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie (FMCI)
- Association des Freight Forwarders du Maroc (AFFM)
- Association Marocaine Des Exportateurs (ASMEX)
- Association Professionnelle des Agents Maritimes, Consignataires de Navires et Courtiers d'Affrètement du Maroc (APRAM)

Institutionnels et Gestionnaires d'infrastructures

- Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)
- Agence Nationale des Ports (ANP)
- Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)
- Office National des Aéroports (ONDA)
- Office National des Chemins de Fer (ONCF)
- Autoroutes du Maroc (ADM)
- PORTNET S.A
- MEDZ
- Casa Transport

Chargeurs & Opérateurs Logistiques

- Groupe AKSAL
- APM Terminals
- Bolloré Africa Logistics
- Compagnie de Transport au Maroc (CTM)
- Cosumar
- Dachser Morocco
- DHL Express
- ECU WORLDWIDE
- Futur Trans Atlantic (FTA)

ANNEXE :

Liste des premiers adhérents à la charte marocaine en faveur de la Logistique Verte



-  Label'Vie
-  LafargeHolcim Maroc
-  La Voie Express
-  Logiphar
-  L'Oréal Maroc
-  Maghreb Solutions
-  Marbar logistics
-  Marjane Group
-  Maroc Express
-  Marsa Maroc
-  Militzer & Münch (M&M)
-  Nord Africa bottling company (NABC)
-  OFRET Groupe
-  Panalpina Morocco
-  Poste Maroc
-  Royal Air Maroc Cargo (RAM Cargo)
-  San José Lopez Maghreb (SJL Maghreb)
-  Service Transport Combine Maroc (STCMA)
-  Société Arabo-Africaine de Distribution, d'Édition et de Presse (SAPRESS)
-  Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)
-  T.G.S. Transport International
-  Timar Afrique
-  TNT Express Maroc
-  Transit JalaL
-  Transit Services Transport Logistique (TST Logistique)
-  Transmel Group
-  SMTR CARRE
-  UPS Maroc

ANNEXE :

Liste des premiers adhérents à la charte marocaine en faveur de la Logistique Verte



Acteurs formation, R&D, IT et Consulting

-  A-sis Middle East Africa
-  Conseil Ingénierie et développemnt (CID)
-  GCL Group
-  Ecole Supérieure des Industries du Textile et de l'Habillement (ESITH)
-  Ecole Hassania des Travaux Publics (EHTP)
-  Ecole Mohammadia d'ingénieurs (EMI)
-  Eumatech
-  Institut Supérieur de Transport et de la Logistique (ISTL)
-  LOGIPOLE
-  Valyans Consulting